

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1047

présenté par
Mme Zitouni et M. Raphan

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer le mot :

« , municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise ainsi à mieux protéger la police municipale, au même titre que police nationale ou de la gendarmerie nationale, de l'utilisation d'une vidéo à son encontre.